

Fwd: Questionnement que vous me faites sur le PV du 8 février 2024 reçu récemment

Expéditeur : Gery Skrzypczyk (gery.skrzypczyk@gmail.com)

À : fanny.mezaguer@gmail.com; rmlecoq@aol.com; michel@gleyze.com

Date : jeudi 4 avril 2024 à 10:43 UTC+2

Pour info
Cordialement
Gery SKRZYPCZYK

----- Forwarded message -----

De : **Directeur Général des Services - MAIRIE ETRECHY** <dgs@ville-etrechy.fr>

Date: jeu. 4 avr. 2024 à 09:55

Subject: RE: Questionnement que vous me faites sur le PV du 8 février 2024 reçu récemment

To: Gery Skrzypczyk <gery.skrzypczyk@gmail.com>

Bonjour,

Suite à votre mail du 22 mars dernier, vous trouverez ci-dessous la réponse à votre questionnement :

Au sujet du cout des travaux du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme, l'écart entre le montant donné dans le ROB 2020 et le cout définitif mentionné dans le ROB 2023 s'explique comme suit :

- Estimation pour réaliser un terrain de football synthétique et une piste d'athlétisme faite en 2018, sur simple devis d'une entreprise, d'un montant total de 1 423 935 ht € (815 000 ht € pour la piste d'athlétisme et 608 935 ht € pour le terrain de football)
- Marché attribué par délibération du 07/07/22 : montant total 1 818 340.52 ht €. (+ 394 405.52€)

Il convient de noter qu'entre 2018 et 2022, on a constaté une inflation d'environ 10% et que le marché a été attribué sur la base d'un cahier des charges réalisé par un maître d'œuvre et donc forcément plus complet qu'un simple devis.

- Cout de l'éclairage sportif, non prévu dans le devis de 2018 : 263 772.04 ht € (+658 177.56€)
- Avenant pour mettre en œuvre une garniture liège en place des billes plastiques : 20 272 ht € (+678 449.56€ ht)
- Frais de maitrise d'œuvre Sport Initiatives (non compris dans le devis initial) : 82 620 ht € (+761 069.56€ ht)

L'écart entre 793 794 ht € et 761 069 ht € correspond à des frais annexes comme les frais de géomètre, le coordonnateur SPS ou le contrôleur technique.

Cordialement,



Fabien LAVILLE

Directeur Général des Services

☎ 01 60 80 67 01 | 07 88 30 68 23

✉ dgs@ville-etrechy.fr

🌐 <https://www.ville-etrechy.fr>

📍 Place Charles de Gaulle, 91580 Etréchy, France



De : Gery Skrzypczyk <geryskrzypczyk@gmail.com>

Envoyé : Friday, March 22, 2024 12:13:30 PM

À : Julien GARCIA - MAIRIE ETRECHY <mairie@ville-etrechy.fr>

Cc : Fanny Mezaguer <fanny.mezaguer@gmail.com>; Roger Micheline LECOCQ <rmlecocq@aol.com>

Objet : Questionnement que vous me faites sur le PV du 8 février 2024 reçu récemment

Bonjour M. le Maire,

En page 5 du dit PV, il est écrit ceci :

M.SKRZYPCZYK souhaite simplement signaler que l'on voit des montants qu'évoluent entre les ROB, avec deux montants qui ont beaucoup augmenté, avec 250 000 € pour le stade et 500 000 € pour la piste

M. GARCIA indique que M. SKRZYPCZYK sous-entend qu'il y aurait une perte sèche de 750 000 € pour la commune. Les ROB donnent des grandes lignes et les orientations et ne dit pas au centime près les montants des travaux réalisés. Sur ce point important, M. SKRZYPCZYK peut nous communiquer un mail pour que nous lui répondions de manière précise.

Vous me demandiez donc de vous répondre sur ce point.

Ci dessous vous trouverez un extrait de notre tableau de suivi des ROB et notamment concernant deux lignes : le terrain synthétique et la piste d'athlétisme

Désignation	Regroup.	ROB	Paiement en	Réalisation prévue	Coût HT définitif
Piste d'athlétisme	Stade	2022			1348241
Piste d'athlétisme	Stade	2021		2021-2023	815486
Piste d'athlétisme	Stade	2020		2021-2023	815486
Terrain de foot synthétique	Stade	2024			869974
Terrain de foot synthétique	Stade	2022			754144
Terrain de foot synthétique	Stade	2021		2021-2023	608935
Terrain de foot synthétique	Stade	2020		2021-2023	608935

Je peux entendre que les ROB ne reflètent pas au centime près les montants mais en ce qui concerne ces deux lignes :

Piste = 1348241 - 815486 = 532755 €

Terrain synthétique = 869974 - 608935 = 261039 €

Au total pour ces deux seules lignes il y a eu un écart de 793794 €.
Pouvez vous m'indiquer ce qui justifie cette somme ?.

Cordialement

Gery SKRZYPCZYK